

Point de vue de l'AQLPA sur la production  
d'électricité par de petites centrales hydroélectriques

---

L'AQLPA vous soumet un point de vue sommaire suite à plusieurs demandes d'intervention qui nous ont été présentées afin d'émettre une opinion quant aux avantages de la filière de production d'électricité par de petites centrales hydroélectriques.

L'AQLPA reconnaît d'emblée que le recours à la production hydroélectrique permet de présenter un meilleur bilan en terme de pollution de l'air ou de gaz à effet de serre que les filières de production d'électricité utilisant le gaz, le pétrole ou le charbon.

Par contre, il faut convenir que l'énergie qui produit le moins d'impact sur l'air ou l'environnement en général est d'abord l'énergie que l'on évite de gaspiller. Dans cette perspective, l'AQLPA insiste pour que l'on favorise la mise en œuvre de mesures sérieuses de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique, ce qui n'est toujours pas le cas au Québec. D'ailleurs, la Régie de l'énergie a demandé à Hydro-Québec de présenter un plan d'action plus convaincant en cette matière.

Nous insistons également pour favoriser le développement des énergies éoliennes, géothermiques et solaires avant la poursuite du développement hydroélectrique, puisque ces filières ne comportent aucun impact sur l'environnement physique.

Nous estimons que la protection des dernières chutes et rivières non harnachées est maintenant une obligation. De plus, il nous apparaît moins dommageable de procéder à la construction de quelques derniers grands ouvrages hydroélectriques que de consentir à l'artificialisation de tous les petits et moyens cours d'eau.

Il nous apparaît important d'assurer la mise en œuvre de mesures de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et le développement des énergies alternatives, ce qui n'est toujours pas le cas au Québec, dans l'optique de vouloir assurer un mode de développement durable.



André Bélisle, président  
AQLPA